



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

FACTURE N° 4090479

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

N/REF : 9/09/2024 10H37 C:000032 I:32369  
V/REF : 959065  
V/Email reçu le Lundi 09/09/2024 a 10H37

SEMCODA  
AGENCE BRESSE DOMBES  
28 RUE DE LA GRENOUILLERE  
CS 81050  
01000 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 8464-8465  
IMMEUBLE : TERRASSES DE GEORGES  
101 rue de l'église  
87bis rue de l'église  
01340 ATTIGNAT

Feillens, le 26 Septembre 2024

Référence Marché: M\_230709001-1  
LOCALISATION : 101 RUE DE L'EGLISE - ATTIGNAT - CODE ACCES 1664  
MOTIF : INTERVENIR POUR REGLAGE PORTE DE HALL  
MS00001 - MS00053  
Donneur d'ordre : Mme C LABALME

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 23 SEPTEMBRE 2024 A 11H00  
REGLAGE PORTE DE HALL

OBSERVATIONS : DS LCOMPTER Email envoyé le 25/09/24 a 17H16 M. B. SCHMELZER

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.  
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.  
Nettoyage du chantier.  
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

| Quantité | Heures - Suppléments - Descriptif     | N°BT | P.U. HT |       |
|----------|---------------------------------------|------|---------|-------|
| 1,00     | MS00001-Forfait déplacement           | 1    | 40,45   | 40,45 |
| 1,00     | MS00053-Reglage de porte de hall/ext. | 1    | 40,45   | 40,45 |



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

**FACTURE N° 4090479**

*Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365*

|                                 |              |
|---------------------------------|--------------|
| TOTAL H.T. ....                 | 80,90        |
| T.V.A. a 10,00% .....           | 8,09         |
| <b>TOTAL T.T.C. ....En EURO</b> | <b>88,99</b> |

**Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2024**

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN



## Bon de Commande

N° : 959065 du 09/09/2024

Réc.

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention  
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture  
dont le libellé sera conforme  
aux instructions figurant au bas de page**

### Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

### Lieu d'intervention

101 RUE DE L' EGLISE  
01340 ATTIGNAT

### Référence de la Demande

THCMEIPCI Txv hors contra Menuiseries int Partie cne int.

02-EE-2212-ENT-61567100

Marché : M - 230709001-1

08464-00002 ATTIGNAT 4 Coll PLUS + 4 Coll  
PLAI

### Délai

Date limite exécution : 24/09/2024

### Observations

### CODE ACCES 1664

| Prestation à réaliser                                                                                                                                                                                      | Qté  | PU HT | Mt HT | Mt TVA | Total TTC |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|-------|-------|--------|-----------|
| MS00001 Forfait déplacement                                                                                                                                                                                | 1,00 | 40,45 | 40,45 | 4,05   | 44,50     |
| MS00053 Réglage de porte de hall<br>compris réglage des paumellesajustage de la crémonne,<br>gâche, graissage des pièces en mouvement, remise en jeu<br>et réglage des vantaux, y compris toutes sujétions | 1,00 | 40,45 | 40,45 | 4,05   | 44,50     |
| Total H.T.                                                                                                                                                                                                 |      |       |       |        | 80,90     |
| Total TVA                                                                                                                                                                                                  |      |       |       |        | 8,10      |
| Total TTC                                                                                                                                                                                                  |      |       |       |        | 89,00     |

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par LABALME CHRISTELLE le 09/09/2024

Le Responsable  
Nom et Signature

Le Responsable d'Agence  
Romuald RICHONNIER

Visa pour bonne exécution  
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon  
CS 91007  
01009 BOURG en BRESSE CEDEX  
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

## Attestation simplifiée

### 1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE**

### 2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement  
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation) .....

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation  
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage  
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de ..... millièmes de l'immeuble  
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **101 RUE DE L' EGLISE 01340 ATTIGNAT**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

### 3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)  
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :  
*Cochez les cases correspondant aux éléments affectés*  
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures  
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques  
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

*NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit*

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %  
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

### 4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

*Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)*

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **09/09/2024**

Signature du client ou de son représentant

**Nadia DIAF**  
  
Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 959065